



Quelques rappels de règles de vie en communauté

- Une seule personne peut être autorisée par l'Infirmier(e) d'Accueil et d'Orientation à vous accompagner lors de votre prise en charge médicale.
- Nous vous rappelons que :
 - le manque de respect (paroles, gestes ou menaces) envers le personnel hospitalier, chargé d'une mission de service public, est puni de 7.500 € d'amende (article 433-5 du Code Pénal)
 - depuis la loi du 11/10/2010, il est interdit de porter une tenue destinée à dissimuler son visage dans les lieux publics



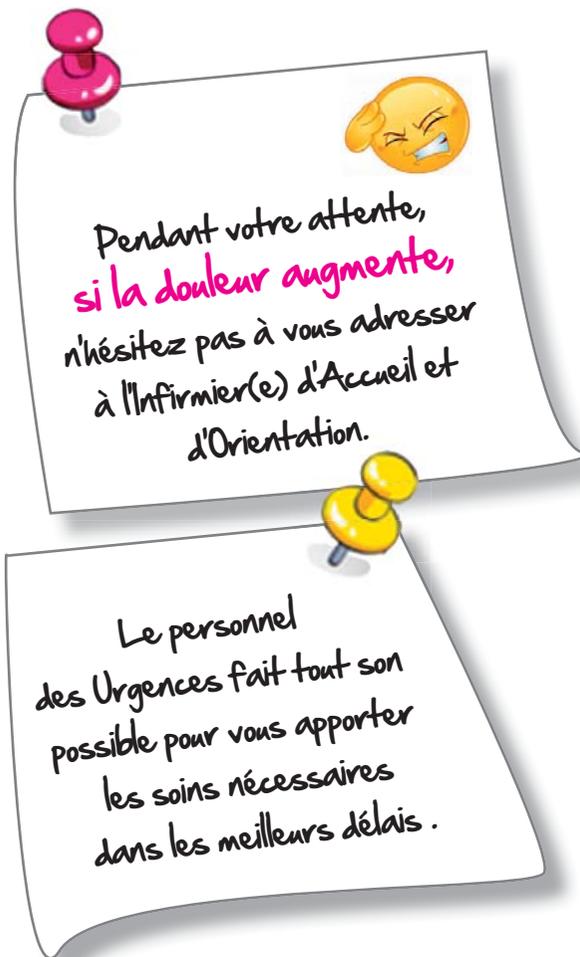
COUVERTURE SOCIALE EN COURS D'OUVERTURE DE DROITS CONSULTATION PASS

(SANS RENDEZ-VOUS)

Lundi et vendredi de 9h à 13h
Mardi de 14h à 17h

Les Urgences en quelques chiffres ...

Environ 42 500 personnes se sont présentées aux Urgences en 2012 soit 120 personnes en moyenne par jour.
9 238 patients ont été hospitalisés soit 25 par jour.



Service d'Accueil des Urgences (S.A.U.)

Chef de service : Dr BOUVET
Responsable médical du SAU : Dr DE LETTER
Cadre de santé : Mme FARGET
Secrétariat : 01 64 35 12 80
Standard : 01 64 35 38 38
Site internet : www.ch-meaux.fr
Adresse : 6 & 8 rue Saint-Fiacre
BP21877104 Meaux Cedex
Accès au S.A.U. : sous-sol Bâtiment A



Mise en page par le Service Communication - JUIN 2013

CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX



Service d'Accueil des Urgences (S.A.U.)

Urgences adultes
Traumatologie et Chirurgie Adultes et Enfants

Hors Gynécologie Obstétrique - Pédiatrie (Bât. C)

Votre prise en charge par les Urgences



Une seule priorité de passage

le degré d'urgence
déterminé par l'infirmier(e) d'accueil

Votre ordre d'arrivée (en ambulance, avec les pompiers ou par vos propres moyens) et/ou une lettre du médecin traitant ne vous donneront pas la priorité.

ACCUEIL AUX URGENCES

Entrée principale commune : patients, SMUR, pompiers, ambulances, détenus

A votre arrivée aux Urgences votre prise en charge s'organise en fonction de la **gravité de votre état de santé** ... et aussi de **celui des autres**.



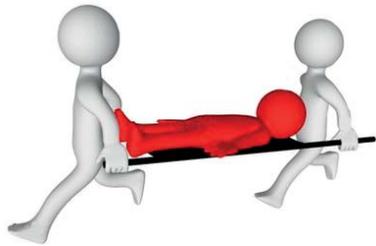
Le délai de votre attente dépend :

du DEGRÉ D'URGENCE de votre état de santé (1-2-3) déterminé par l'Infirmier(e) d'Accueil et d'Orientation
et du TYPE DE PATHOLOGIE (une file d'attente pour chaque pathologie : MÉDECINE - CHIRURGIE - PSYCHIATRIE)
et du FLUX DES PATIENTS PRIORITAIRES
et de la DISPONIBILITÉ DES LITS.

← La **Secrétaire** crée votre dossier d'ADMISSION (carte vitale/Mutuelle)

DEGRÉ 1 : URGENCE VITALE

Prise en charge immédiate :
salle de déchochage



DEGRÉ 2 : URGENCE

Prise en charge dans les meilleurs délais
selon le flux de patients prioritaires

FILE D'ATTENTE
MÉDECINE

FILE D'ATTENTE
CHIRURGIE

DEGRÉ 3 : URGENCE RELATIVE

Attente non définie

Rappel : ce degré d'urgence peut faire l'objet d'une consultation, auprès de votre médecin traitant ou de SOS Médecins, qui vous évitera une attente trop longue.

FILE D'ATTENTE
MÉDECINE

FILE D'ATTENTE
CHIRURGIE

Salle d'attente commune

MÉDECINE
Degrés 2 et 3



CHIRURGIE Degrés 2 et 3

4 FILES
D'ATTENTE

CONSULTATIONS PASS
(voir au dos)

PSYCHIATRIE
(Prise en charge particulière)

Compte-rendu radio et/ou examen de labo

En cas de retour à domicile, les examens de labo vous seront envoyés et les radios seront disponibles sur le site internet du CH Meaux : www.ch-meaux.fr/pacs

En cas d'hospitalisation, demandez directement les démarches à suivre au secrétariat du service d'hospitalisation.



Prise en charge médicale

Réalisation des soins

Recours à un avis spécialisé
(cardiologue-urologue-neurologue-pneumologue...)

Demande d'examens complémentaires
(radiologie - laboratoires)

Obtention des résultats
(2h minimum)



Après l'obtention des résultats, le Médecin décide :

- de votre HOSPITALISATION au CH Meaux,
- de votre TRANSFERT vers un autre établissement,
- de votre RETOUR À DOMICILE.

Votre temps d'attente varie également en fonction des examens complémentaires nécessaires.